



Lycées professionnels : face au big bang libéral continuer la bataille

COMMUNIQUÉ

Carole Grandjean vient de restituer les « leviers » sur lesquels reposeront son projet de réforme et les expérimentations mises en place à la rentrée 2023, les établissements supports ne sont toujours pas connus. Sont d'ores et déjà actées, la création d'une demi-journée « Avenir » au collège et la gratification des stages (un montant de 200 euros est avancé : 1,4 euro de l'heure !). Les mobilisations historiques de l'automne ont permis d'empêcher l'augmentation de 50% de la durée des PFMP, mais elle propose malgré tout de les dérégluer en modulant leur durée en fonction du parcours et des besoins de l'élève.

Pour le reste, c'est, sans surprise, la même litanie : arrimer toujours plus les lycées professionnels aux intérêts des entreprises. La ministre déléguée veut renforcer leur emprise dans l'organisation du temps scolaire et les contenus enseignés. Validant les dispositifs de la réforme Blanquer, l'AP, la co-intervention, le chef-d'œuvre, le module insertion ou poursuite d'études seraient investis par des intervenant-es venant de l'entreprise. Les élèves décrocheur-euses seraient confié-es à des « mentors ou des tuteurs » dont on ne sait pas qui ils ou elles seront vraiment. La seule réponse aux interpellations sur les risques (exposition aux produits dangereux, accidents du travail, violences sexistes et sexuelles...) pour les jeunes en entreprise est de « développer un label ». La possibilité d'une année supplémentaire de formation, avec une part importante de stage en entreprise, après le CAP ou le BAC, a pour objectif, en corrélation avec le développement des FCIL et des MC, de fournir les besoins locaux en main-d'œuvre.

En préconisant de s'affranchir de l'année scolaire et de mettre en place un enseignement modulaire pour délivrer des blocs de compétences, le projet s'attaque aux diplômes nationaux, clé de voute de la qualification. Au final, la ministre veut doper l'apprentissage en développant la mixité des publics (élèves, apprenti-es, stagiaires de la formation continue) et des parcours. L'objectif est bien de démanteler le lycée professionnel et d'en faire un organisme de formation.

Elle a aussi décliné, dans le cadre de la revalorisation salariale, la version « pacte » pour les PLP qui pourraient se voir proposer des « missions supplémentaires » portant sur les relations avec le secteur économique, l'animation d'un réseau d'ancien-nes élèves dans les lycées ou encore l'organisation d'un bureau de stages. La CGT Éduc'action revendique des augmentations de salaire inconditionnelles pour tous et toutes. Cette contre-réforme attaque la mission émancipatrice du lycée professionnel et menace le statut des PLP par l'annualisation de leurs services et l'augmentation du temps de travail. La CGT Éduc'action porte une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et une allocation d'études pour l'ensemble des lycéen-nes. Les élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise mais au contraire de plus d'école. C'est pourquoi la CGT Éduc'action appelle à rester mobilisé-es pour exiger le retrait total de ce projet.

Montreuil, le 30 janvier 2023